

■ Circulation et lutte contre le vol et le trafic illicite des biens culturels

La lutte contre le vol et le trafic illicite des biens culturels est l'une des priorités de l'action du ministère de la Culture et de la Communication, qui prête une grande attention à l'ensemble des problématiques concernant la circulation des biens culturels, notamment par son rôle dans le contrôle de l'exportation des biens culturels. C'est en effet par une action constante et concertée entre tous les acteurs, dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur, que sont rendus possibles la protection des trésors nationaux, les retours et les acquisitions d'œuvres dans les collections publiques françaises.

Le site Internet offre un panorama de cette question de la circulation des biens culturels et de la lutte contre le vol et le trafic illicite, à destination tant des professionnels que du grand public.

Simple et facile d'accès, ce site permet notamment de :

- **télécharger les formulaires** pour demander les autorisations d'exportation nécessaires à la sortie du territoire des biens culturels ;
- **rechercher un contact parmi l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels concernés** ;
- obtenir des informations utiles dans le domaine de la circulation des biens culturels ;
- **consulter la législation internationale, européenne et française en vigueur** et toute documentation pertinente sur les questions relatives à la lutte contre le vol et au trafic illicite de biens culturels ;
- accéder aux bases de données nationales et européennes actualisées ;
- trouver une offre de formation, etc.

Une rubrique est consacrée à l'actualité tant au niveau national, que européen et international.

Ce site, accessible principalement en français, a désormais vocation à être étendu à l'ensemble des partenaires français et européens et sera bientôt également disponible en anglais.

www.circulation-biens.culture.gouv.fr

